

## TRENTIÈME JOUR.

IL N'Y A PAS DE MOTIF RAISONNABLE QUI  
 PUISSE NOUS DISPENSER DE PRIER POUR  
 LES AMES DU PURGATOIRE.

Je ne sais, si, après avoir médité les considérations exposées jusqu'ici, il peut se trouver une seule bonne raison propre à diminuer notre zèle pour les saintes âmes du purgatoire.

Nous avons cependant entendu nous-même, avec beaucoup d'étonnement, sortir de la bouche de plus d'une personne les objections que nous allons réfuter.

“ Jusqu'à présent, dit-on, on n'a perdu aucun membre de sa famille, aucun ami, aucun des siens.”

C'est une erreur. Nous n'avons qu'à remonter de quelques années dans le cadre de notre généalogie. Est-ce que nos aïeux ne sont pas des nôtres ? S'ils vivaient, ne serions-nous tenus à aucun devoir envers eux ? Parce qu'ils sont morts, sommes-nous autorisés à les négliger ? Ils ne sont plus de cette vie, ils sont de l'autre. Ils ne sont pas véritablement morts, aux yeux de la foi, ils dorment... Mais encore, en Jésus-Christ nous sommes tous frères ; les âmes du purgatoire sont toutes des nôtres ; il y a donc toujours quelqu'un des nôtres qui souffre et qui réclame nos prières.

“ D'autres disent qu'on ignore si la personne, ou les personnes auxquelles on s'intéresse, ont besoin de suffrages.”

Vain subterfuge ! Dieu lui-même applique le mérite de nos bonnes œuvres, offertes en faveur